éducaloi

À FAIRE APRÈS UN DÉCÈS

Informer le gouvernement

Ensuite, commander une preuve officielle du décès au Directeur de l'état civil

Organiser les funérailles

Demander une recherche au registre de préarrangements funéraires

Y a-t-il un contrat enregistré au registre?

Oui

Respecter les volontés inscrites

Payer les frais funéraires et demander un remboursement partiel au gouvernement

Non

Avez-vous accès à un testament ou des volontés funéraires?

Oui

Non

Entendez-vous avec les proches de la personne décédée

Faire la recherche de testament

Y a-t-il un testament?

TESTAMENT

Oui il y a un testament notarié

Obtenir une copie conforme

Oui il y a un testament fait sans notaire

Faire vérifier le testament devant tribunal ou notaire

Non

Déterminer qui sont les héritier(-ière)s selon la loi et faire une déclaration d'hérédité

La liquidatrice ou le liquidateur peut entamer la gestion (liquidation) de la succession

ATTENTION!
Si la personne décédée avait des dettes, même inconnues ou oubliées, les héritier(ière)s pourraient devoir les payer de leur poche! Vous devez remplir certaines formalités pour l'éviter.

Informez-vous auprès d'un(e) professionnel(le) du droit.

Ce document est un résumé de certaines démarches à accomplir après un décès. Il ne couvre pas l'entièreté des étapes ni les particularités de chaque situation. Il ne remplace pas les conseils d'une professionnelle ou un professionnel du droit. © Éducaloi, mars 2025.